



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706_07-DE
Reçu le 21/07/2023
Publié le 21/07/2023

N° DBC 20230706-07

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET à 16H30

Date de la convocation : 29 juin 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 06 Juillet 2023 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Patrice BION (*représentant Michel GONIN*).

Membres du Bureau absents excusés :

Didier CORNET, Caroline GUELON, Hélène BOUDON, Olivier CHAMBON, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (*représenté par Patrice BION*), Sylvain HERMAN, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BERTHUCAT, Jean Eric GARRET, Claude GOUILLON-CHENOT, Patrick SAUZEDDE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Philippe BLANCHOZ à Stéphane RODIER
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 18

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE
SAINT REMY SUR DUROLLE**

Rapporteur : Tony BERNARD, *Président*

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, la reprise économique au niveau mondial et les conséquences de la guerre en Ukraine génèrent une tension sur l'approvisionnement des matières premières, et des hausses de prix d'un caractère exceptionnel sur certains produits, dont le pétrole et le gaz. Ce contexte est de nature à générer une forte augmentation des prix sur les prestations réalisées.

La société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, titulaire des lots 01, 02 et 03 du marché de Réhabilitation de la déchetterie de SAINT REMY SUR DUROLLE, a sollicité la Collectivité le 30/11/2022 afin de trouver une solution face aux difficultés économiques et financières qu'elle rencontre dans le cadre de l'exécution du marché directement causées par le contexte général de la

AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706_07-DE
Reçu le 21/07/2023
Publié le 21/07/2023

hausse des prix et de la pénurie de matières premières, qui entraînent un bouleversement de l'économie du contrat.

Le marché d'un montant de 405 389,81 € HT pour le lot 01 : Terrassements – Voirie – Réseaux Divers, de 136 104,06 € HT pour le lot 2 : Maçonnerie et de 99 644,49 € HT pour le lot 03 : Serrurerie et Mobilier a été notifié le 22/03/2023.

Ce phénomène était imprévisible lors de la signature du contrat.

S'agissant d'un bouleversement temporaire de l'économie du contrat, la situation ainsi caractérisée permet l'application des dispositions de l'article L.-6-3° du code de la commande publique sur l'indemnisation du cocontractant au titre de l'imprévision.

Le marché a été conclu avec actualisation des prix mais sans clause de révision des prix. Sur la base des justificatifs de hausses tarifaires, notamment des matières premières, des fournitures et de l'énergie, la société Eiffage Route Centre Est demande une indemnisation de 40 724,42 euros sur la base de la formule de révisions de prix qui aurait pu être appliquée à ce marché, ce qui représente environ 6,3 % du montant initialement prévu.

En application de l'article L 6-3 du Code de la commande publique et des articles 2044 et suivants du Code civil, il est proposé d'indemniser la société Eiffage Route Centre Est dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel (voir annexe 6), au titre de la théorie de l'imprévision conformément à la circulaire ministérielle du 30 mars 2022.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la société Eiffage Route Centre Est ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 18

Conseillers présents : 17

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon